



AVIS D'INFORMATION SUR L'ATTRIBUTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DOMANIALE PAR SNCF MOBILITES SANS PROCEDURE DE SELECTION PREALABLE (Article L.2122-1-3 du CG3P)

- 1. Propriétaire et gestionnaire du domaine :**
SNCF Immobilier - Direction Immobilière Territoriale Grand Sud de SNCF Immobilier, dont les bureaux sont sis 4 rue Léon Gozlan – CS 70014 – 13331 MARSEILLE Cedex 03, représentée par son Directeur Monsieur Frédéric BERNA dûment habilité. SNCF Immobilier (branche Immobilière de SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Mobilités et conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Mobilités.
- 2. Occupant :**
La société BOURGEY MONTREUIL MULTIMODAL SAS dont le siège est situé SAVOIE HEXAPOLE à MERY (73420).
- 3. Bien occupé :**
Un terrain bâti d'une surface de 9 200 m² environ comportant 3 400 m² de terrain nu, 5 800 m² d'entrepôt et une voie de service situé avenue de Saint Chamand – ZI de Fontcouverte à AVIGNON (84000).
- 4. Justification de la décision de ne pas mettre en œuvre la procédure de sélection préalable**
 - 4.1. En droit**

| Article L.2122-1-3 du CG3P | A cocher |
|--|----------|
| . Une seule personne est en droit d'occuper la dépendance du domaine public en cause | |
| . Le titre est délivré : | |
| a) A une personne privée sur les activités de laquelle l'autorité compétente est en mesure d'exercer un contrôle étroit | |
| b) A une personne publique dont la gestion est soumise à la surveillance directe de l'autorité compétente | |
| . Une première procédure de sélection s'est révélée infructueuse | |
| . Une publicité suffisante pour permettre la manifestation d'un intérêt pertinent est demeurée sans réponse | |
| . Les caractéristiques particulières de la dépendance le justifient au regard de l'activité économique projetée, notamment : | X |
| a) Géographiques | X |
| b) Physiques | X |
| c) Techniques | X |
| d) Fonctionnelles | X |
| e) Ses conditions particulières d'occupation ou d'utilisation, ou les spécificités de son affectation | |
| . Des impératifs tenant à l'exercice de l'autorité publique ou à des considérations de sécurité publique le justifient | |
| . Autres motifs non expressément mentionnés | |

4.2. En fait

Conformément aux dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques et plus particulièrement à l'article L 2122-1-3 créée par l'Ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017, la délivrance de la présente convention d'occupation est exemptée de la procédure de sélection préalable et de

mesures de publicité préalable prévue à l'article L 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques car les caractéristiques particulières de la dépendance, notamment géographiques, physiques, techniques et fonctionnelles le justifient au regard de l'activité économique projetée.

En effet, l'emprise mise à disposition par SNCF Mobilités est contiguë d'une parcelle déjà mise à disposition dans le cadre d'une précédente convention d'occupation temporaire au profit de la société BOURGEY MONTREUIL MULTIMODAL. Il existe une connectivité technique entre les deux emprises liées au franchissement d'une voie déjà utilisée par la société BOURGEY MONTREUIL MULTIMODAL dans le cadre de son activité économique sur cet ensemble foncier.

5. Information :

Pour plus d'informations merci de contacter par courriel : Mme. FERMO Nathalie / Courriel : nfermo@yxime.fr

6. Modalités de consultation de la convention d'occupation :

Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.

Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées mentionnées à la rubrique 5 du présent avis.

7. Information sur les recours :

Recours en contestation de la validité du contrat de 2 mois devant :

Tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, Nîmes (30000)

Téléphone : 0466273700 - Télécopie : 0466362786

Courriel : greffe.ta-nimes@juradm.fr